



Abus de confiance entre epoux

Par **quisa**, le **22/10/2010** à **11:34**

Bonjour,

nous allons divorcer, depuis que mon épouse me l'a déclaré brusquement, sans aucun signe préalable le 28 juin dernier. Jusqu'à ce jour je lui portais toute ma confiance et ne pensais aucunement à cela, je l'ai toujours soutenu dans ses démarches et entreprises depuis 17 ans que nous vivons ensemble.

Particulièrement, fin mai 2010 lorsqu'elle m'a demandé de constituer le dossier de visa "long séjour étudiant" pour son neveu de 19 ans qui est de nationalité d'un pays africain. Je l'ai fait et me suis engagé à déclarer ma responsabilité civile pour ce garçon durant tout son séjour et l'assurer personnellement pour sa santé: aucun organisme ne le prenait en compte, ni la sécu étudiante, ni les assurances. Il devait entre-autres résider à mon domicile. Ce dossier fut validé, et quelle ne fut pas ma surprise ce lundi 28 juin (il aurait dû recevoir son visa à ce moment et voyager...)!

A l'annonce de son désir de divorcer et d'aller vivre à 50 km de notre domicile avec les enfants et le neveu je suis tombé des nues!!!

Immédiatement, j'ai envoyé un mail au service des visas du consulat que j'avais contacté pour le dossier, pour me dégager de ma responsabilité.

Le visa fut finalement annulé in extremis avant qu'il ne le retire le jour même, et le dossier de divorce est en cours...

Je pose la question précise sur ce point: alors que le droit dit "il n'y a pas de vol entre époux", dans mon cas ce n'était pas un vol, mais était-ce une sorte d'escroquerie, car elle m'a manipulé pour obtenir mon engagement envers ce neveu, alors qu'elle pensait à divorcer, et me l'a annoncé quand elle pensait le visa obtenu ?

Je possède comme éléments mes échanges de courriels avec le service des visas du

consulat.

Merci pour votre attention et vos conseils.